

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juin 2025

PORTANT TRANSPOSITION DES ACCORDS NATIONAUX INTERPROFESSIONNELS EN FAVEUR DE L'EMPLOI DES SALARIÉS EXPÉRIMENTÉS ET RELATIF À L'ÉVOLUTION DU DIALOGUE SOCIAL - (N° 1526)

AMENDEMENT

N° AS55

présenté par

M. Boyard, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élixa Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 4

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité Supprimer l'alinéa 12.
--

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe LFI-NFP propose la suppression de la niche socio-fiscale associée au CDI séniors, nouveau cadeau fait au patronat.

Le coût des exonérations et exemptions de cotisations sociales a dépassé les 90 milliards d'euros dont 8 milliards d'euros ne sont pas compensés à la Sécurité sociale. Ce sont autant de fonds qui ne vont pas à l'hôpital public, aux transports sanitaires, à la prise en charge des pensions de retraite, à la revalorisation des minimas sociaux ou des prestations familiales.

Auditionnée au Sénat, Catherine Vautrin estimait (ce que son Gouvernement n'a pas daigné faire dans l'étude d'impact) le coût de l'exonération de contribution patronale sur l'indemnité de mise en retraite à 123 millions d'euros.

Cela vient s'ajouter aux 400 millions d'euros offerts au patronat au moyen d'une baisse des cotisations chômage employeurs dans la convention d'assurance chômage du 15 novembre 2024.

Alors que le Gouvernement mène une politique d'austérité et envisage même de s'en prendre aux malades chroniques, de tels cadeaux aux employeurs sont inacceptables.

Nous ne pouvons plus tolérer ces politiques visant à détourner les fonds issus de nos cotisations au profit d'employeurs qui, par ailleurs, discriminent les travailleurs seniors, fabriquent de la souffrance au travail, dégradent les conditions de travail, refusent de lutter contre l'usure professionnelle afin de maximiser leurs profits.

C'est pourquoi nous proposons de supprimer cette exonération de contribution sur l'indemnité de départ en retraite.